

CONTRAT 9800

Le contrat d'assurance collective couvrant les *Professionnelles et professionnels non syndiqués du gouvernement du Québec et des organismes affiliés* se renouvelle au 1^{er} janvier 2012.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle tarification s'appliquant du 12 janvier 2012 au 9 janvier 2013.

CONGÉ DE PRIMES

Un congé de primes de 7 % est accordé aux adhérents en assurance maladie pour toute l'année, sauf pour la prime additionnelle applicable aux adhérents âgés de 65 ans ou plus non inscrits à la RAMQ.

Taux de primes par période de 14 jours
Applicables du 12 janvier 2012 au 9 janvier 2013
(Employés)

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DES EMPLOYÉS

Adhérents de moins de 65 ans			
BASE			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Prime totale
Individuelle	30,88 \$	1,34 \$	32,22 \$
Monoparentale	32,87 \$	9,58 \$	42,45 \$
Familiale	63,44 \$	11,25 \$	74,69 \$
INTERMÉDIAIRE			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Prime totale
Individuelle	39,07 \$	1,34 \$	40,41 \$
Monoparentale	43,53 \$	9,58 \$	53,11 \$
Familiale	82,33 \$	11,25 \$	93,58 \$
ENRICHIS			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	46,25 \$	1,34 \$	47,59 \$
Monoparentale	52,97 \$	9,58 \$	62,55 \$
Familiale	98,39 \$	11,25 \$	109,64 \$

**Régime d'assurance vie additionnelle de l'adhérent
(par 1 000 \$ d'assurance)**

Âge de l'adhérent	Fumeur ou fumeuse ²	Non fumeur ou non fumeuse
Moins de 35 ans	0,026 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,032 \$	0,023 \$
40 à 44 ans	0,045 \$	0,028 \$
45 à 49 ans	0,059 \$	0,041 \$
50 à 54 ans	0,096 \$	0,065 \$
55 à 59 ans	0,162 \$	0,104 \$
60 à 64 ans	0,322 \$	0,214 \$

**Régime d'assurance vie additionnelle du conjoint
(par 1 000 \$ d'assurance)**

Âge de l'adhérent	Fumeur ou fumeuse ²	Non fumeur ou non fumeuse
Moins de 35 ans	0,026 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,032 \$	0,023 \$
40 à 44 ans	0,045 \$	0,028 \$
45 à 49 ans	0,059 \$	0,041 \$
50 à 54 ans	0,096 \$	0,065 \$
55 à 59 ans	0,162 \$	0,104 \$
60 à 64 ans	0,322 \$	0,214 \$
65 à 69 ans	0,548 \$ ³	0,417 \$ ³
70 à 74 ans	1,066 \$ ³	0,869 \$ ³
75 ans ou plus	1,770 \$ ³	1,546 \$ ³

**Régime d'assurance maladies redoutées de l'adhérent et du conjoint
(par 1 000 \$ d'assurance)**

Âge de l'adhérent	Adhérent ou conjoint	
	Homme	Femme
Moins de 25 ans	0,017 \$	0,021 \$
25 à 29 ans	0,019 \$	0,019 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,020 \$
35 à 39 ans	0,038 \$	0,025 \$
40 à 44 ans	0,060 \$	0,034 \$
45 à 49 ans	0,112 \$	0,059 \$
50 à 54 ans	0,176 \$	0,095 \$
55 à 59 ans	0,271 \$	0,145 \$
60 à 64 ans	0,450 \$	0,262 \$

* L'assurance vie additionnelle du conjoint est en fonction des habitudes tabagiques de celui-ci.

1 La protection disponible pour l'assurance vie accordée à l'adhérent âgé de 65 ans ou plus qui continue de travailler est un pourcentage du salaire annuel immédiatement avant l'âge de 65 ans. Ces pourcentages sont les suivants : 25 %, 50 %, 75 % et 100 %. Toutefois, à compter des 70^e et 75^e anniversaires, la protection ne peut excéder respectivement 75 % et 50 % du traitement.

2 À défaut de déclarer être non fumeur, la tarification pour fumeur s'applique.

3 L'adhérent âgé de 65 ans ou plus ne peut conserver qu'un montant de 10 000 \$ en assurance vie additionnelle du conjoint.

La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés dans ce document.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

Adhérents de 65 ans ou plus inscrits à la RAMO

BASE			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	17,76 \$	2,18 \$	19,94 \$
Monoparentale	19,28 \$	6,92 \$	26,20 \$
Familiale	37,13 \$	9,02 \$	46,15 \$

INTERMÉDIAIRE			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	22,81 \$	2,18 \$	24,99 \$
Monoparentale	25,86 \$	6,92 \$	32,78 \$
Familiale	48,74 \$	9,02 \$	57,76 \$

ENRICH			
Protection	Part de l'employé avec congé de primes de 7 %	Part de l'employeur	Part de l'employé
Individuelle	27,22 \$	2,18 \$	29,40 \$
Monoparentale	31,67 \$	6,92 \$	38,59 \$
Familiale	58,64 \$	9,02 \$	67,66 \$

Adhérents de 65 ans ou plus non inscrits à la RAMO (PRIME ADDITIONNELLE)

BASE		
Protection	Prime	
Individuelle	88,86 \$	
Monoparentale	88,86 \$	
Familiale	177,72 \$	

INTERMÉDIAIRE		
Protection	Prime	
Individuelle	92,38 \$	
Monoparentale	92,38 \$	
Familiale	184,75 \$	

ENRICH		
Protection	Prime	
Individuelle	92,38 \$	
Monoparentale	92,38 \$	
Familiale	184,75 \$	

Régime optionnel d'assurance traitement en cas d'invalidité prolongée

Employés	0,648 % du traitement
Juristes non syndiqués	0,890 % du traitement

RÉGIME OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DES EMPLOYÉS

Régime d'assurance vie de base de l'adhérent (par 1 000 \$ d'assurance)	
Age	Taux
Moins de 65 ans	0,067 \$
65 à 69 ans	0,478 \$
70 à 74 ans	0,997 \$
75 ans ou plus	1,777 \$

Régime d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (par 1 000 \$ d'assurance)	
Age de l'adhérent	Taux
Moins de 65 ans	0,018 \$

Régime d'assurance vie des personnes à charge	
Adhérent de moins de 65 ans	Taux
Protection monoparentale	0,27 \$
Protection familiale	0,69 \$
Adhérent de 65 ans ou plus	
Protection monoparentale	0,54 \$
Protection familiale	2,69 \$